

Extract of site de la Ville de Meyzieu

<http://www.meyzieu.fr>

Les services du CCAS

- Social Santé - Action sociale - Le CCAS -

Ville de Meyzieu



Publication date: dimanche 16 juin 2019

Description:

Le CCAS propose aux personnes en difficulté différents services visant à les accompagner dans leurs démarches et à les soutenir dans leur vie quotidienne.

Ville de Meyzieu

La gestion d'un budget

- Une conseillère en économie sociale et familiale et une assistante sociale reçoivent sur rendez-vous les Majolans pour les aider dans leur gestion financière ou pour résoudre un problème administratif.
- Le CCAS peut également les soutenir ponctuellement en cas de problèmes financiers ([cliquez ici pour en savoir plus](#)).

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Une assistante sociale assure le suivi social d'environ 100 personnes isolées, bénéficiaires du RSA. [Pour plus d'informations sur le RSA, cliquez ici](#).

La garde d'enfants en cas d'urgence

Ce service s'adresse aux personnes isolées ou ayant peu de moyens, qui ont besoin de faire garder leur enfant pour se rendre à un entretien professionnel, une formation ou une reprise d'emploi non prévue.

- Le CCAS fait appel aux différents services municipaux (petite enfance, éducation...) pour trouver une solution d'accueil, et emploie le cas échéant des assistantes maternelles agréées ou a recours à l'association MSD. Le tarif est calculé en fonction des revenus des parents, et dans certains cas une aide financière du CCAS peut être attribuée.
- Ce dispositif n'est que temporaire (1 mois consécutif maximum) et permet aux familles de leur laisser du temps pour organiser leur mode de garde. Il concerne uniquement les enfants âgés de 0 à 11 ans.

Des groupes de parole

Deux groupes sont proposés :

- Pour les familles qui aident une personne âgée en situation de perte d'autonomie : les 2e et 4e jeudis de chaque mois de 17h à 18h30 au pôle seniors.
- Groupe veuvage : il permet de s'exprimer sur un deuil et d'être réconforté. Il a lieu le 1er jeudi de chaque mois au pôle seniors.

L'hébergement d'urgence

Un hébergement temporaire peut être organisé pour des jeunes en situation de rupture familiale ou pour des personnes victimes de violences conjugales ou familiales.

- Pour accéder à ces logements, il faut au préalable avoir rencontré un travailleur social ou un éducateur.
- La durée de l'hébergement est de 15 jours maximum, renouvelable une fois.

En cas de sinistre, deux appartements sont réservés pour un relogement pendant la durée des travaux.

Plus d'informations auprès du [CCAS](#) : 04 72 45 18 36 / ccas@meyzieu.fr

L'aide au tri et classement des documents

Un bénévole du CCAS peut vous accompagner dans le tri et le classement de vos documents. Service gratuit.

L'accès à la culture et aux loisirs

Le CCAS propose aux personnes à faibles revenus diverses aides :

- vente de places pour CinéMeyzieu à 1 euro (max 5 places par an et par personne)
- vente de places de spectacles pour la saison culturelle de Meyzieu à 3 euros (max 2 billets par an et par personne)
- prise en charge de 25% des frais d'inscription aux associations sportives et culturelles majolanes (max 2 abonnements par famille et par an)

Pour bénéficier de ces aides, les ressources doivent être inférieures ou égales au seuil de pauvreté publiée par l'INSEE.